



# SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

## TOURNEES DES CLUBS

### RAPPEL POUR LES RETARDATAIRES

Une **réunion sectorielle du « ROANNAIS »** aura lieu le **jeudi 16 avril à 19h**, salle Jeanne d'Arc à **NERVIEUX** (8 Bis Chantgrenot - 42510), placée sous l'organisation de **FOREZ ROANNAIS**.

Un mail a été adressé à tous les clubs le 16/03, avec **un document à remplir et à retourner par mail au plus tard le dimanche 5 avril.**

Votre présence est vivement souhaitée (maxi 2 personnes).

## AVIS AUX CLUBS

### FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

L'équipe DSI de la FFF vous communique les informations suivantes, suite à une mise à jour

Les versions historiques de la Web App FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, **seront prochainement inutilisables.**

Ainsi, à compter du **31 mars 2026**, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la **version 5** de la Web App FMI, et plus précisément la version 5.0.16

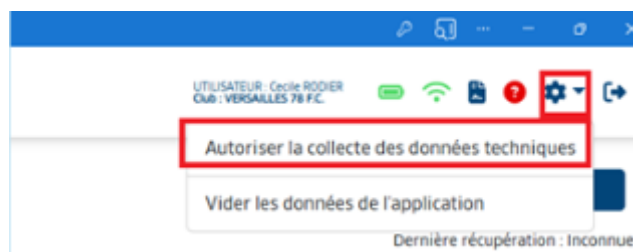
Le site compo est en version 5.0.4 - <https://fmi.fff.fr/>

La Web App FMI est en version 5.0.16 - <https://fmi-core.fff.fr/>

- La gestion des logs étendus, permettant d'améliorer le diagnostic, en cas d'échec FMI
- Un consentement sera demandé à chaque utilisateur, une « pop in » sera affichée à l'utilisateur après la connexion de ce dernier.



Le consentement peut être réactivé à tout moment via les paramètres → icône **Engrenage** – « **Autoriser la collecte des données techniques** »



## **CHORALE ROANNE BASKET**

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de Football bénéficient d'un tarif préférentiel (-10%) sur la billetterie en ligne, pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse.  
Ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : CHORALE/DELEGFOOT.

Les prochaines rencontres :

- **vendredi 3 avril à 20h : Chorale – Evreux**
- **mardi 7 avril à 20h : Chorale – Châlons/Reims**